

N°14-081223-20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

<u>Nombre de conseillers :</u>	en exercice	11
	présents	7
	votants	9

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Jean-Luc BASSET, Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS et Nadine VERNEY

Pouvoir : Jean-Luc BASSET à Yves GENEVOIS et Jacques JOUANS à Elvina SAVIOUX

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Objet : Approbation de la convention de mandat relative à la gestion de l'accueil, de l'entretien et des états des lieux des gîtes communaux

Par délibération en date du 13 novembre 2020, le Conseil Municipal de la commune de Vaujany a confié la gestion de l'accueil et des états des lieux des gîtes communaux à la SARL CLES DE VAUJANY Chemin de Pavés - Pourchery – 38114 VAUJANY aux termes d'une convention de mandat de gestion pour une durée ferme d'un an, du 24 novembre 2020 au 23 novembre 2021.

Par délibération en date du 19 novembre 2021, le Conseil municipal a décidé de renouveler la convention pour une durée d'un an, du 24 novembre 2021 au 23 novembre 2022.

Par délibération en date du 13 janvier 2023, le Conseil municipal a décidé de renouveler la convention pour la période du 24 novembre 2022 au 23 novembre 2023.

La convention arrivant à échéance, il est nécessaire de procéder à son renouvellement.

La Commune et la gérante de la SARL CLES DE VAUJANY ont exprimé leur souhait de prolonger la collaboration engagée s'agissant exclusivement des deux gîtes situés à Pourchery.

Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur le principe et le contenu d'une nouvelle convention de mandat d'une durée d'un (1) an maximum qui formalise les engagements réciproques entre la Commune et la prestataire.

Le projet de convention est joint à la présente délibération.

En conséquence,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

ID : 038-213805278-20231208-14_081223_20-DE



- Décide de confier la gestion de l'accueil, de l'entretien et des états de lieux des gîtes communaux situés à Pourchery à la SARL CLES DE VAUJANY pour une durée d'un an à compter de la signature de la convention qui interviendra au plus tard pour le démarrage de la saison d'hiver 2023/2024, selon les termes de la convention de mandat de gestion annexée.
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision et la signature de la convention à intervenir.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 611 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le


Le Maire,
Yves GENEVOIS

